

Compte-rendu n° 2020.09 du conseil municipal du lundi 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 23 septembre 2020, s'est tenu à 16h en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT, Maire.

Présents : Christophe AUBERT, Maire,

Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Jean-Luc BISI, Françoise MOREAU, adjoints au maire,

Pierre BALME, maire délégué Venosc,

Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Céline VALETTE, Camille DURDAN, André GARDEN, Delphine VAZEUX, Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

Absents : Ugo MOUNIER, Fabien VEYRAT

Pouvoirs : Enrica TASSO donne son pouvoir à Patrick PELLORCE,

Jocelyne MARTIN donne son pouvoir à Delphine VAZEUX,

Marie-Hélène COING donne son pouvoir à Éric GRAVIER,

Angélique AGUILAR donne son pouvoir à Christophe AUBERT,

Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à André GARDEN.

Secrétaires de séance : Céline VALETTE et Pascal ESPITALIER

Monsieur le maire ouvre la séance et après vérification du quorum qui est atteint, il propose de nommer Céline VALETTE et Pascal ESPITALIER qui ont soumis leurs candidatures aux fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

Délibération 2020-104

Objet : Convention d'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à signer avec la société Isère Fibre pour l'installation de la fibre optique sur les bâtiments communaux que sont : l'ensemble immobilier Le Fioc et le bâtiment accueillant la brigade territoriale de gendarmerie.

Délibération 2020-105

Objet : Budget Principal et Budget annexe de l'eau : Affectation du résultat 2019

Après s'être fait présenté le détail de l'affectation des résultats 2019 de chaque section, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de clôture suivants :

Pour le budget principal

- Section Fonctionnement : 5 415 088,19 €
- Section Investissement : 6 693 725,01 €

Pour le budget annexe de l'eau

- Section de Fonctionnement : 230 004,02 €
- Section d'Investissement : 50 885, 41 €

Délibération 2020-106

Objet : Budget Principal – Budget supplémentaire 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Investissement : 5 751 900 €
- Fonctionnement : 4 409 140 €

Délibération 2020-107

Objet : Budget de l'eau – Budget supplémentaire 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau qui s'équilibre ainsi :

- Investissement : 24 840 €
- Fonctionnement : 0 €

Délibération 2020-108

Objet : Actualisation des tarifs de la taxe de séjour

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser la grille tarifaire suivante qui sera applicable à compter de la saison hivernale 2021/2022

Catégories d'hébergement	Montant de la taxe de séjour communale	Montant de la taxe de séjour additionnelle	Montant total par nuit et par personne
Palaces	4.20 €	0.42 €	4.62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €	0.30 €	3.30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.30 €	0.23 €	2.53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3	1.50 €	0.15 €	1.65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €	0.09 €	0.99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes auberges collectives	0.80 €	0.08 €	0.88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0.60 €	0.06 €	0.66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement Tarif applicable par personne et par nuitée du coût par personne de la nuitée	5%	0.5%	5.5 %

Délibération 2020-109

Objet : remboursement de la taxe de séjour

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement à Madame, Monsieur RABAT de la taxe de séjour, versée à tort, d'un montant de 643 €.

Délibération 2020-110

Objet : convention de production et de livraison de repas

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le SIEPAF pour la production et la livraison des repas pour la restauration scolaire des enfants des communes de Mizoën et Le Freney d'Oisans.

Délibération 2020-111

Objet : attribution de subventions au titre de l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs

Le conseil municipal, à l'unanimité, et en l'absence de Madame Anne MILLET qui n'a pas pris part au vote, approuve l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs :

- 8 000 € pour la création de deux appartements de 140 m² et 112 m² dans un ancien local commercial résidence Les Ecrins,
- 4000 € pour la rénovation d'un appartement de 70 m² situé dans la résidence Les Bleuets,
- 2000 € pour la rénovation d'un studio de 21 m² situé dans la résidence Lautaret 1 M1

Délibération 2020-112

Objet : frais de représentation du maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une dotation annuelle de 4000 € permettant la prise en charge directe des frais par la commune ou le remboursement, le cas échéant, des dépenses de représentation exposées par le maire.

Délibération 2020-113

Objet : échange sans soulte de parcelles avec la copropriété Les Chalets d'Or

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échange des parcelles, sans soulte, entre la commune et la copropriété Les Chalets d'Or, à savoir :

PROPRIETAIRES	PARCELLES ECHANGEES	SUPERFICIE
Commune LES DEUX ALPES	AI 0797(issuée de la division de la parcelle AI 0095)	65m ²
Commune LES DEUX ALPES	AI 0801 créée	20m ²
Copropriété LES CHALETS D'OR	AI 0795 (issue de la division de la parcelle AI 0093)	47 m ²
Copropriété LES CHALETS D'OR	AI 0799 (issue de la division de la parcelle 0595)	38 m ²

Délibération 2020-114

Objet : avis à donner sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg d'Oisans

Le conseil municipal, à la majorité et un vote contre, celui de Monsieur André Garden, donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bourg d'Oisans.

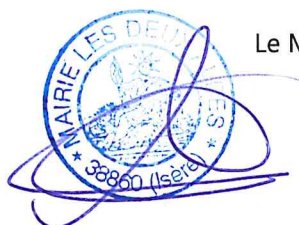
Délibération 2020-115

Objet : indemnités des conseillers municipaux ayant reçu délégation du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il doit quitter la séance et demande au premier adjoint, M. Éric Gravier de poursuivre la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter l'enveloppe initiale de 8 421,51 € des indemnités des élus pour la passer à 9 941,31 €, permettant ainsi d'attribuer le solde de 1 519,80 € et approuve sa répartition auprès de 6 conseillers municipaux délégués.

L'ordre du jour achevé, Monsieur Éric Gravier lève la séance à 17h45.



Le Maire, Christophe AUBERT